



# HERITIERS INDIRECTS SUCCESSION COMPLEXE

Par **NAT84310**, le **29/04/2016** à **16:01**

Bonjour à tous,

Je cherche et n'arrive pas à trouver une réponse à mon problème, un peu complexe je l'avoue. J'ai eu un papa adoptif (2° mari de ma mère) qui m'a adoptée en adoption simple en 1999. Aujourd'hui il est décédé (le 12.02.2002 pour être exact).

En 2005, sa grande tante qui n'avait pas d'enfant est décédée et il était héritier indirect.

En 2007, son cousin germain qui n'avait pas d'enfant est décédé et il était héritier indirect.

Ma mère est toujours vivante et ils étaient passés chez le notaire pour une donation au dernier vivant.

Je voudrais savoir comment se fait-il que moi sa fille ou ma mère n'avons pas été appelées pour la succession de la tante et le cousin de mon père.

Merci pour votre réponse.